



UN MODÈLE
DE RÉOLUTION
POUR LES
MUNICIPALITÉS

Des établissements et événements publics sans boissons sucrées

Un outil pour y parvenir.

Les municipalités reconnaissent de plus en plus qu'elles ont un rôle à jouer dans la prévention de l'obésité et de plusieurs maladies. Leurs interventions ont des impacts immédiats sur l'environnement et les modes de vie des citoyens, pouvant ainsi favoriser la santé et le bien-être. Les possibilités d'agir sont nombreuses pour les municipalités souhaitant améliorer l'offre alimentaire et l'accès aux aliments

sains dans les établissements qu'elles gèrent et les événements qu'elles organisent.

La surconsommation de boissons sucrées est un problème de santé publique sur lequel les villes peuvent intervenir. En réduisant les endroits qui offrent ou font la promotion de ces produits et en refusant que les fonds publics soient utilisés à ces fins, les municipalités contribuent à réduire les

occasions de consommer ces produits d'exception. De plus, il ne faut pas oublier que les contenants de boissons sucrées, comme les bouteilles d'eau à usage unique, ont un grand impact environnemental et génèrent d'importantes quantités de déchets.

Boissons sucrées, obésité et risques pour la santé

En raison de ses conséquences sur la santé et de sa contribution à l'obésité, la consommation de boissons sucrées inquiète de nombreux acteurs de santé, dont les gouvernements du Québec¹ et du Canada. Ce problème est également reconnu par des organisations réputées comme l'*Institute of Medicine*, le *Center for Control Diseases and Prevention* et la *Fondation des maladies du cœur et de l'AVC*.

Le surpoids au Québec

Au Québec et au Canada, les pourcentages d'obésité et d'embonpoint sont très élevés. Selon les données les plus récentes de Statistique Canada, 59 % des adultes et 30 % des jeunes âgés de 5 à 17 ans sont en surpoids². Sachant que la qualité de l'alimentation est un important facteur d'embonpoint et d'obésité, il est essentiel que différents types gouvernements, comme les municipalités, agissent dans le cadre de leurs pouvoirs afin que leurs citoyens aient accès à des environnements alimentaires plus sains.

Une abondante littérature scientifique démontre que **les boissons sucrées sont associées à l'obésité** chez les adultes et les enfants, **ainsi qu'à d'autres problèmes de santé**^{3,4,5}, dont:

- le diabète de type 2 ;
- les maladies cardiovasculaires ;
- le syndrome métabolique ;
- la détérioration de la santé dentaire.



Une consommation excessive

Les boissons avec sucre ajouté devraient être considérées comme des aliments d'exception. Or, un grand pourcentage de Québécois en boit toutes les semaines, tous les jours ou même plusieurs fois par jour, ce qui accroît leurs risques de problèmes de santé. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), 41 % des Québécois âgés de 15 ans et plus en consomment sur une base régulière. Ce problème est particulièrement important chez les jeunes. En effet, l'ISQ révèle que 63% des adolescents âgés de 15 à 17 ans sont des consommateurs réguliers⁶.

Cette vaste catégorie de produits contient les :

- **boissons gazeuses**
- **boissons aux fruits type punches et cocktails**
- **boissons énergétiques/pour sportifs** (ex. : Gatorade, Powerade, etc.)
- **boissons énergisantes** (ex. : Red Bull, Monster, etc.)
- **eaux vitaminées/enrichies**
- **thés et cafés froids préparés et prêts à la consommation**
- **barbotines** (ex : slush)
- **brevages laitiers aromatisés***

* Les laits aromatisés peuvent contenir certains nutriments mais ils sont également très sucrés et ne devraient pas être consommés tous les jours. C'est pourquoi ils sont parfois exclus des mesures s'appliquant aux boissons avec sucre ajouté.



Une action complémentaire à considérer

Rendre les fontaines d'eau plus accessibles est bénéfique pour la santé et la qualité de vie, en plus de contribuer à la réduction des déchets et à la promotion de l'eau municipale gratuite.

Pour en savoir plus, consultez le modèle de résolution *Faciliter l'accès à l'eau potable gratuite dans les lieux publics*.

59 % DES ADULTES
ET **30 %** DES JEUNES
ÂGÉS DE 5 À 17 ANS **SONT EN SURPOIDS**

Un appel à l'action

Les municipalités souhaitant retirer les boissons sucrées dans leurs établissements et lors d'événements qu'elles organisent peuvent utiliser le modèle de résolution proposé à la page suivante. Pour s'engager dans ce mouvement, chaque municipalité peut l'adapter en fonction de sa réalité. ■

Références

1. Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2016). Une politique gouvernementale de prévention en santé. Repéré le 18 décembre 2017. publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf.
2. Statistique Canada (2017). Tableau 105-2023. Indice de masse corporelle (IMC) mesuré chez les adultes (classification selon l'Organisation mondiale de la santé), selon le groupe d'âge et le sexe, Canada et provinces, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes-Nutrition. Repéré le 1er août 2017 au www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retrLang=fr&id=1052023&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=
3. Organisation mondiale de la santé (2015). Guidelines: Sugars intake for adults and children. Repéré le 10 janvier 2018 au www.who.int/nutrition/publications/guidelines/sugar_intake_information_note_fr.pdf?ua=1
4. F.B. Hu et V.S. Malik (2010). Sugar-sweetened beverages and risk of obesity and type 2 diabetes: epidemiologic evidence. *Physiology & Behavior*, 100: 47-54.
5. V.S. Malik et al. (2010). Sugar-sweetened Beverages, Obesity, Type 2 Diabetes Mellitus and Cardiovascular Disease Risk. *Circulation*, 121: 1356-1364.
6. Institut de la statistique du Québec (avril 2017). Qui sont les consommateurs réguliers de boissons sucrées?, *Zoom santé*, no.61. Repéré le 18 décembre 2017. www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201704-61.pdf.

Modèle de résolution

RÉSOLUTION No _____

BOISSONS SUCRÉES, ÉDIFICES ET ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas le mandat d'offrir des boissons sucrées à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la consommation régulière de boissons sucrées est associée à l'obésité, au diabète, aux maladies cardiovasculaires et à la carie dentaire;

CONSIDÉRANT QUE les boissons sucrées sont disponibles et accessibles dans de nombreux commerces;

CONSIDÉRANT QUE, à l'instar de plusieurs organisations œuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la surconsommation de boissons sucrées, en particulier chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et (unanimement résolu ou résolu à la majorité) que :

La vente et la distribution de boissons sucrées, c'est-à-dire toute boisson contenant des sucres ajoutés, ne soient pas autorisées dans les établissements et événements publics de la municipalité de (nom de la municipalité)*.

** Si la municipalité a des obligations contractuelles avec des distributeurs de boissons sucrées, il est possible d'adapter la résolution pour qu'elle s'applique au moment de la renégociation de ces contrats.*



Pour plus d'information, contactez :
Coalition québécoise sur la problématique du poids
514-598-8058
info@cqpp.qc.ca